



**Assemblée générale du 10 avril 2019**  
*Extrait des délibérations*

**Délibération sur la convention 2019/007 :**

Convention d'application entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises sur le volet de la digitalisation des entreprises, pour la période 2019 à 2021

**Description succincte du projet :**

La mise en œuvre de la feuille de route numérique de la Région s'appuie sur un ensemble de partenaires, parmi lesquels la CCIR et le réseau des CCI, au travers de plusieurs actions de sensibilisation des porteurs de projets et entreprises, d'accompagnement des entreprises, de formation des porteurs de projets. La convention d'application susvisée a pour objet de formaliser les engagements de la Région, de l'Agence et de la CCIR sur le sujet de la digitalisation des entreprises.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>107</b>
<b>Présents :</b>	<b>55</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>52</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme  
Le 16 avril 2019, à Lyon  
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND